



Département de l'Aveyron
République française
17 Rue Aristide Briand - CS 53 531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.rodezagglo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil

En exercice : 50
Présents physiquement : 38
Conseillers ayant donné procuration : 11
Conseiller excusé non représenté : 1

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération s'est réuni à l'Hôtel de Rodez agglomération, salle de l'Amphithéâtre, 17 rue Aristide Briand à Rodez, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Christian TEYSSEBRE, Président, Maire de Rodez, et dûment convoqué le 21 juin 2023.

Conseillers présents : (38)

Céline ALAUZET, Isabelle BAILLET-SUDRE, Dominique BEC, Marion BERARDI, Alain BESSIERE, Martine BEZOMBES, Didier BOUCHET, Jean-François BOUGES, Monique BULTEL-HERMENT, Nathalie CALMELS, Fabienne CASTAGNOS, Guy CATALA, Florence CAYLA, Martine CENSI, Alexis CESAR, Jean-Michel COSSON, Maryline CROUZET, Joseph DONORE, Jacques DOUZIECH, Bernard FERRAND, Francis FOURNIE, Patrick GAYRARD, Serge JULIEN, Jean-Philippe KEROSLIAN, Sylvie LOPEZ, Christian MAZUC, Jacques MONTOYA, Laurence PAGES-TOUZE, Jean-Luc PAULAT, Alain PICASSO, Pascal PRINGAULT, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Jean-Pierre ROGER, Jean-Philippe SADOUL, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSEBRE (a quitté l'hémicycle au moment du vote), François VIDAMANT.

Conseillers ayant donné procuration : (11)

Valérie ABADIE-ROQUES	procuration à Jean-Philippe KEROSLIAN
Mathilde FAUX	procuration à Jean-Michel COSSON
Gulistan DINCEL	procuration à Jacques DOUZIECH
Dominique GOMBERT	procuration à Jean-Philippe SADOUL
Elisabeth GUIANCE	procuration à Marion BERARDI
Danièle KAYA-VAUR	procuration à Sylvie LOPEZ
Christophe LAURAS	procuration à Monique BULTEL-HERMENT
Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE	procuration à Serge JULIEN
Alain RAUNA	procuration à Maryline CROUZET
Régine TAUSSAT	procuration à Jean-François BOUGES
Florence VARSI	procuration à Martine BEZOMBES

Conseiller excusé non représenté : (1)

Jean-Marc LACOMBE

Secrétaire de séance : Marion BERARDI

230627-119-DL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RAPPORTEUR : Christian MAZUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-36, le Livre III de la deuxième partie (article L. 2311-1 et suivants et R.2311-1 et suivants) et L.1612-1 et suivants.

Considérant ce qui suit :

Le Compte Administratif est présenté au Conseil de Communauté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice budgétaire concerné.

Le Conseil de Rodez agglomération est ainsi amené à se prononcer sur l'approbation du Compte Administratif 2022, avec d'une part le Budget Principal et d'autre part, les 13 Budgets Annexes suivants :

- Assainissement collectif,
- Assainissement non collectif,
- Collecte et Elimination des déchets,
- Transports urbains,
- Eau de Rodez,
- Ventes de produits dérivés au sein des boutiques des Musées,
- Autorisations et droits des sols (ADS) pour les communes hors agglomération,
- Gémapi,
- Office de Tourisme,
- Zones d'activités économiques,
- ZAC de Bourran,
- ZAC de l'Estréniol,
- ZAC de Combarel.

Le document de présentation, joint en annexe, retrace :

- d'une part la chaîne de financement pour chacun des budgets (pages 2 à 4) en répertoriant les produits et charges de fonctionnement, les soldes d'épargne, les dépenses d'investissement et leurs moyens de financement. Seules les opérations réelles sont ici mentionnées. Les opérations d'ordre (qui retracent pour l'essentiel les dotations aux amortissements, les reprises de subventions d'équipement, les opérations relatives aux cessions ou sorties d'éléments du patrimoine) sont équilibrées et n'ont pas d'incidence sur les niveaux d'épargne. Cette première partie de présentation a pour objet d'analyser les équilibres financiers globaux, leurs évolutions, et de s'assurer de la solvabilité de la structure ;
- d'autre part les moyens financiers mobilisés en 2022 pour la mise en œuvre des différentes politiques publiques et des différents projets portés par la communauté d'agglomération (pages 5 à 22).

ELEMENTS CONTEXTUELS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après deux années marquées par la crise de la Covid19, l'année 2022 s'est achevée dans un contexte inflationniste d'une ampleur sans précédent depuis plus de 30 ans. L'inflation s'est établie en 2022 à +5,3 % en moyenne annuelle (+7 % en glissement annuel) portée par la hausse globale des matières premières et du coût des énergies.

La reprise économique entrevue en France en sortie de crise sanitaire (+6,8 % du PIB en 2021), a ralenti courant 2022 pour s'établir à +2,6 % sur l'année.

L'évolution des prix a globalement impacté le fonctionnement de l'agglomération, avec notamment une hausse des dépenses énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public, du coût des carburants sur le réseau de transport urbain et de collecte des déchets, mais également, la hausse de la masse salariale avec l'évolution du point d'indice ainsi que des prestations de services (nettoyage des locaux, maintenances, exploitation du réseaux pluvial, coût du traitement des déchets...).

En dépit de cette progression globale des dépenses, Rodez agglomération a su conserver des marges de manœuvres financières pour continuer à investir sur le territoire (près de 30 M€ d'investissements en 2022 contre 19 M€ en 2021, tous budgets confondus).

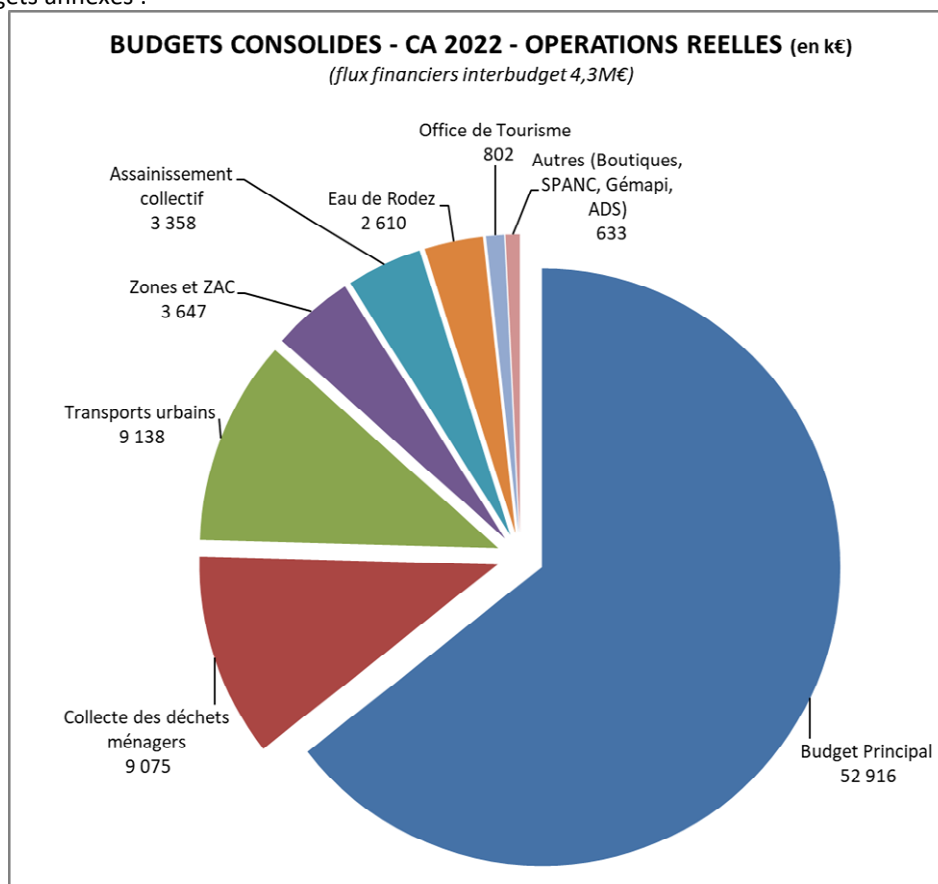
L'agglomération a également pu mettre l'accent sur l'attractivité avec une saison estivale marquée par l'accueil du Tour de France et la réalisation de spectacles sur son territoire.

Le dynamisme et la gestion rigoureuse de la collectivité ainsi que les actions menées en matière d'économie d'énergie pour contenir la hausse des dépenses ont permis à l'agglomération de préserver sa solidité financière avec un niveau d'autofinancement suffisant pour financer son investissement sans recourir à l'emprunt.

L'ANALYSE BUDGETAIRE GLOBALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 **(TOUS BUDGETS)**

Les dépenses totales enregistrées en 2022 (dépenses d'ordre + dépenses réelles) se chiffrent à **157 M€ (124 M€ en 2021)**.

Les seules dépenses réelles (y compris les budgets annexes) de Rodez agglomération en 2022 s'élèvent à **77,9 M€** (fonctionnement / investissement). Ces dépenses sont en progression de 22,4 % par rapport à l'exercice 2021 (64 M€). Les dépenses consolidées se répartissent comme suit entre le Budget Principal et les différents budgets annexes :

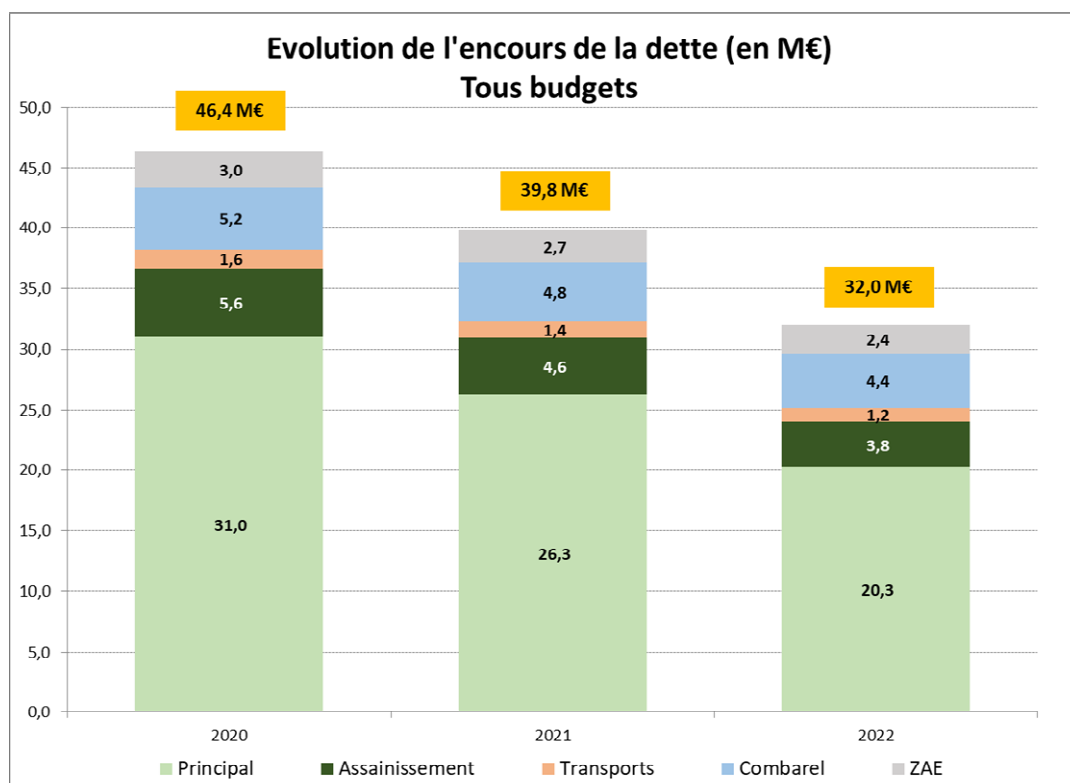


❖ **INDICATEURS FINANCIERS**

L'épargne Brute et l'épargne Nette consolidées affichent en 2022 des taux excédentaires qui s'élèvent respectivement à 25,7% et 16,6% des recettes de gestion, si l'on neutralise les budgets annexes Zones d'activités et Zones d'aménagement concerté (ZAE et ZAC) dont les opérations, comptabilisées en section de fonctionnement (M14), s'apparentent par leur nature à des opérations d'investissement. Ces taux, en diminution par rapport à 2021 (28,7 % et 18,9 %) restent à des niveaux significatifs et permettent le financement des investissements réalisés sans recourir à l'emprunt.

Par ailleurs, Rodez agglomération a procédé courant 2022 au remboursement anticipé d'un emprunt de 1,3M€ indexé sur l'inflation, contribuant ainsi à sécuriser l'encours et à diminuer encore l'encours global de la dette communautaire. Ainsi, l'encours qui s'élevait à 46,4 M€ fin 2020, s'établit fin 2022 à 32,0 M€.

La durée de désendettement consolidée s'établit autour de 2 années, attestant de la solidité financière de l'agglomération et de sa capacité à investir.



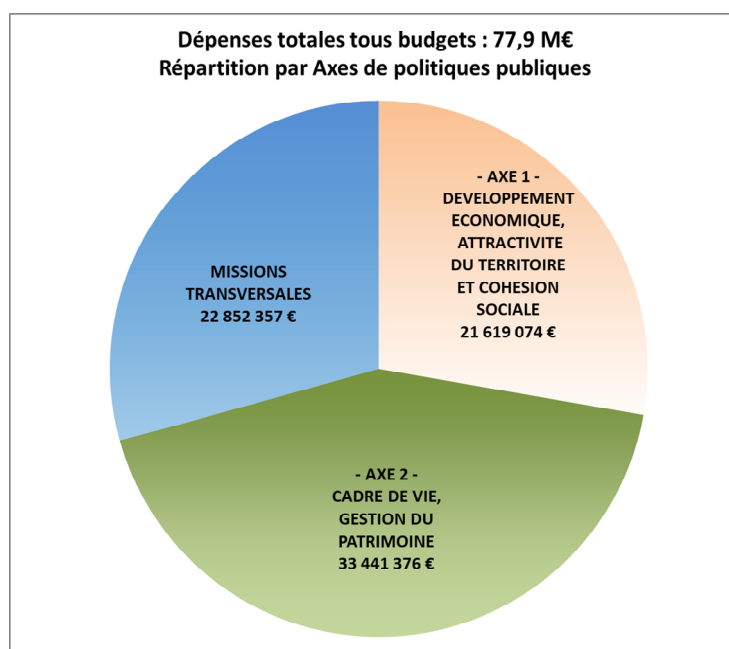
Malgré une remontée globale des taux, la baisse de l'encours constitué pour l'essentiel d'emprunts à taux fixe (64% de l'encours) a permis de diminuer le coût global de la dette. Les intérêts de la dette payés en 2022 atteignent 697 k€ contre 753 k€ en 2021.

❖ DECLINAISON PAR POLITIQUES PUBLIQUES

L'arborescence de la stratégie des politiques publiques de Rodez agglomération se définit au travers de 2 axes majeurs constitutifs des compétences de l'agglomération ruthénoise :

- **Le développement économique, l'attractivité du territoire et la cohésion sociale ;**
- **Le cadre de vie et la gestion du patrimoine ;**

Ces deux axes constituent le fil conducteur de l'action communautaire et se traduisent opérationnellement au travers des réalisations budgétaires annuelles.



(Cf document annexe détaillé)

Pour cette année, après neutralisation des flux inter-budgets, ce sont donc 78,3 M€ de crédits budgétaires qui ont été mobilisés au service du projet de l'agglomération (contre 64 M€ en 2021).

Ainsi, près de **22 M€**, soit **28,1 %** des dépenses, ont été affectées sur des projets concourant au **développement économique, à l'attractivité du territoire et à la cohésion sociale** sur les thématiques suivantes :

- le développement économique et l'emploi concentre 5,4 M€ de dépenses en 2022 dont l'essentiel (4,2 M€) est consacré à la création, l'extension, l'entretien ou la requalification des zones d'activités économiques (création des ZAE des Cazals et de Malan 5 et requalification de la ZAE des Moutiers). Des crédits ont également été affectés au fonctionnement de la Maison de l'Economie ainsi que pour l'aide économique aux entreprises et aux commerces ;
- l'enseignement supérieur et la recherche totalisent 654 k€ en 2022, dont 200 k€ versés au titre du solde de la subvention à la Cci pour son centre de formation ;
- la culture et les équipements culturels (Musées, Amphithéâtre, Ecole de Musique) représentent 2,8 M€ de réalisations en 2022. Les événements festifs (dont le Son et lumières de la Cathédrale, les événements communaux...) réalisés lors de l'été 2022 représentent 294 k€ ;
- le tourisme avec notamment le financement du Village Vacances de Combelles et la gestion en régie de l'office de tourisme se chiffre à 1,1 M€ en 2022 ;
- la thématique du Patrimoine regroupe les actions menées par le service communautaire pour un total de 230 k€ en 2022 ;
- la stratégie territoriale et la contractualisation couvrent les charges afférentes à l'instruction du droit des sols, au Plan local de l'Urbanisme et à la contribution de l'agglomération au PETR. Le total de cette thématique se chiffre à 1 M€ ;
- les projets urbains totalisent 547 k€ en 2022 ;
- 4,7 M€ ont été affectés à l'habitat et à l'équilibre social de l'habitat dans le cadre notamment des aides à la pierre à l'accompagnement du logement social et au programme de rénovation urbaine ;
- la thématique de la politique de la Ville intègre pour un total de 1,0 M€, le financement du Foyer d'Hébergement d'Urgence par l'intermédiaire du CIAS, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et le partenariat avec les associations et CCAS des communes ;
- la thématique Contral Local de Santé et MSP s'élève en 2022 à 940 k€ affectés pour l'essentiel à la finalisation des travaux sur l'extension d'Onet et à l'acquisition des locaux de la future MSP d'Olemps. En recettes de fonctionnement, les loyers des Maisons de santé apparaissent à hauteur de 300 k€ ;

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 JUIN 2023

- enfin, les Sports et l'action sportive représentent en 2021 plus de 3,2 M€ avec pour l'essentiel la gestion du Pôle Aquatique (2,4 M€), celui du parc Equestre de Combelles, des gymnases La Roque et du Vallon des Sports et enfin, le partenariat associatif.

L'axe « **cadre de vie et gestion du patrimoine** » a, quant à lui, mobilisé **33,4 M€**, soit **42,7 %** des dépenses engagées :

- la gestion de la Régie Eau de Rodez cumule 2,6 M€ de dépenses réelles dont 846 k€ d'investissement ;
- 3,6 M€ ont été consacrés à l'assainissement et à la gestion des milieux aquatiques ;
- la prévention et la gestion des déchets totalisent 9,1 M€ de dépenses ;
- la thématique Patrimoine communautaire intègre pour près de 8,3 M€ les équipements non ventilés dans les précédentes thématiques. On trouve notamment la contribution de l'agglomération au SDIS pour un montant de 2 M€ mais également l'acquisition du nouvel Hôtel d'agglomération ainsi que les travaux réalisés en 2022 pour l'aménagement des services de l'agglomération (4,2 M€ au total) ;
- enfin, 9,8 M€ sont affectés à la thématique Transports publics, mobilités et routes. On y retrouve notamment le financement de la DSP de Transports Urbains et de l'achat des bus, les circulations douces, l'Aéroport...

Au titre des **missions transversales**, il convient de noter que près de **8,0 M€** (10,2 % des crédits) ont été **reversés aux communes** au titre de l'Attribution de Compensation, de la Dotation de Solidarité Communautaire et de divers fonds de concours.

Enfin, 8,6 M€ ont été consacrés au remboursement de l'annuité de la dette et du remboursement anticipé d'un prêt à taux indexé sur l'inflation (contre 7,3 M€ en 2021).

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (PRESENTATION PAR BUDGET)

A – LE BUDGET PRINCIPAL

Les équilibres comptables 2022 s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2022	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 754 849	IMPOTS ET TAXES	26 940 603		
CHARGES DE PERSONNEL	7 645 319	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 205 610		
ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 603 815	ATTENUATION DE CHARGES	123 894		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 029 548	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	2 076 675		
CHARGES FINANCIERES	734 802	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	522 922		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 522	PRODUITS FINANCIERS	1 261		
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES	196 629	PRODUITS EXCEPTIONNELS (*)	3 133 698		
		REPRISES PROVISIONS POUR RISQUES	90 499		
OPERATIONS REELLES	29 995 484	OPERATIONS REELLES	43 095 162		
OPERATIONS D'ORDRE	10 548 895	OPERATIONS D'ORDRE	1 891 133		
		REPORTS RESULTATS 2021	6 144 462		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	40 544 378	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51 130 757		10 586 379

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2022
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	16 865 887	RESSOURCES PROPRES	6 602 662	
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	6 054 475	RECOURS A L'EMPRUNT	0	
OPERATIONS REELLES	22 920 362	OPERATIONS REELLES	6 602 662	
OPERATIONS D'ORDRE	6 724 063	OPERATIONS D'ORDRE	15 381 824	
		REPORTS RESULTATS 2021	15 493 553	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 644 425	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 478 039	
TOTAL DEPENSES	70 188 803	TOTAL RECETTES	88 608 796	18 419 993

(*) Les produits de cessions (articles 775) sont habituellement retraités en section d'investissement dans la chaîne de l'épargne en raison de leur volume et de leur impact exceptionnel sur les niveaux d'épargne

Les résultats 2022 affichent des excédents en section de fonctionnement de 10,6 M€ et en section d'investissement de 7,8 M€.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 JUIN 2023

Pour analyser le compte administratif 2022, nous étudierons plus en détail les Grands équilibre de l'épargne, déterminés sur la base du précédent tableau mais avec les retraitements suivants :

- neutralisation des opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes ;
- neutralisation des reports de résultats antérieurs (y compris les résultats affectés en réserves d'investissements au compte 1068) afin de ne retenir que les opérations réalisées sur 2022 ;
- retraitement des produits de cessions (article 775) comptabilisés en section de fonctionnement mais retraités hors du calcul de l'épargne (en section d'investissement) afin de ne pas perturber la lecture des résultats annuels.

Les Grands équilibres de l'épargne pour 2022 se traduisent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES D'EXPLOITATION	13 400 168	IMPÔTS & TAXES	26 940 603
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	7 029 548	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	10 205 610
REVERSEMENTS DE FISCALITE	8 603 815	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 723 491
AUTRES DEPENSES	961 953	PRODUITS FIN. ET EXCEPT.	158 276
DEPENSES REELLES	29 995 484	RECETTES REELLES	40 027 980
EPARGNE BRUTE	10 032 497		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	16 881 430	RESSOURCES PROPRES ET SUBVENTIONS	9 669 844
REMB. CAPITAL DE LA DETTE	6 038 932	RECOURS A L'EMPRUNT	0
DEPENSES REELLES	22 920 362	EPARGNE BRUTE	10 032 497
		RECETTES REELLES	19 702 341

Variation du Fond de Roulement	-3 218 021
---------------------------------------	-------------------

Cf Grands Equilibres détaillés en annexe

1. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est alimenté en recettes à hauteur de **40,0 M€** soit une hausse de 2,0 % (par rapport à 2021) et il s'établit à **30,0 M€** en dépenses, soit +9,1 % par rapport à l'année précédente.

L'évolution globale des charges s'explique d'une part par le contexte inflationniste 2022 et notamment la progression des dépenses énergétiques, et d'autre part, par la reprise en année pleine, post Covid, du fonctionnement des équipements de l'agglomération, avec les musées et les piscines impactés fortement en 2021.

La progression significative des dépenses, conjuguée à la hausse plus limitée des recettes se traduit par la diminution des niveaux d'épargne qui restent cependant à des niveaux équivalents à ceux d'avant la crise du COVID.

➤ Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Budget Principal sont essentiellement de trois ordres : les produits fiscaux et les compensations fiscales qui y sont rattachés ; les dotations et contributions de nos partenaires institutionnels ; les produits d'exploitation.

➤ Les recettes fiscales et leurs compensations

A compter de 2021, le panier fiscal de l'agglomération n'intègre plus la recette correspondante à la Taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle reçoit en compensation une fraction de la TVA nationale. Celle-ci a progressé de 10% entre 2021 et 2022 (+700k€).

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 JUIN 2023

Par ailleurs, depuis 2021, les établissements industriels bénéficient d'un abattement de 50% sur leur base fiscale permettant d'établir le montant de leur Taxe foncière et de leur Cotisation foncière des entreprises (CFE). Cet abattement est compensé par l'Etat et représente un produit d'1,5 M€ dans les comptes de l'agglomération (+4 %).

Les recettes fiscales et leurs compensations progressent en 2022 de +4 % du fait de l'évolution du produit de TVA et du dynamisme des bases de la CFE. Cependant, on notera la baisse du produit de la CVAE impacté par la crise sanitaire de 2020 avec des effets différés sur 2021 et 2022.

On notera également la réaffectation en 2022 du produit de la Taxe de séjour sur le Budget annexe de l'office de tourisme nouvellement créé.

	2021	2022	Δ %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	8 129	8 572	+ 5%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (TH)	524	510	- 3%
Taxe Foncière non bâtie et Taxe additionnelle sur les Propriétés Non Bâties (TFNB / TAFNB)	119	119	- 0%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	4 807	4 727	- 2%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1 190	1 293	+ 9%
Composition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	360	375	+ 4%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	3 611	3 611	
Fraction de TVA Nationale	7 005	7 716	+ 10%
Taxe de séjour	152	5	- 97%
TOTAL FISCALITE	25 746	26 923	+ 5%
Compensations fiscales	3 532	3 620	+ 2%
Total Fiscalite et compensations fiscales	29 279	30 543	+ 4%

➤ Les dotations et participations :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) en constitue la majeure partie (6,0 M€). Celle-ci décroît de 0,9 %, soit -53 K€ au titre de la péréquation nationale.
- Les participations 2022 se situent à un montant de 667 K€. Ce produit intègre les financements de nos partenaires sur les projets menés par l'agglomération (Programme alimentaire territorial, Gens du Voyage, Contrat local de santé, CROUS...).

➤ Les produits d'exploitation (chapitres 70, 75 et 013) s'élèvent en 2022 à 2,7 M€ (soit 7 % des recettes de fonctionnement). Ce poste résulte principalement des recettes générées :

- par les régies du Pôle Aquatique, des Musées, des gens du voyages, Restaurant Universitaire... ;
- par le remboursement de frais généraux par les Budgets Annexes de la Collecte et de l'Assainissement ;
- par la perception de loyers sur des bâtiments propriétés de Rodez agglomération : loyers Maison de l'économie, Maisons de santé, Combelles...

Le poste affiche une progression (+1,7%) du fait de la reprise en année pleine de l'activité des équipements recevant du public (musées et piscines), de l'encaissement en année pleine des loyers des Maisons de santé.

➤ **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Ces dépenses sont réparties en cinq postes : les dépenses d'exploitation, les Subventions et Contributions, les Reversements de fiscalité, les intérêts de la dette et les dépenses exceptionnelles.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 JUIN 2023

- Les dépenses d'exploitation regroupent :
 - Les dépenses de gestion (chapitre 011) qui s'élèvent à 5,8 M€ en 2022, en progression de +29,7 % (+1,3 M€) évoluent sous l'effet de l'inflation des dépenses énergétiques (+281 k€) et du nettoyage des locaux (+64 k€) mais également de l'exploitation du réseau pluvial (+307 k€). Nous noterons aussi la réouverture en année pleine des équipements sportifs (piscines) et culturels (musées) ainsi que du restaurant universitaire et la progression des dépenses correspondantes.
Enfin, le poste est impacté par les manifestations relatives à l'attractivité estivale pour un montant total de 295 k€.
 - Les dépenses de personnel (chapitre 012) qui s'élèvent à 7,6 M€ sont en progression de près de 6,6 % sous l'effet de l'évolution du point d'indice au 1^{er} juillet (+3,5 %), du reclassement du 1^{er} échelon de la catégorie C et des recrutements sur des postes vacants en 2021.
- Les Subventions et Contributions (chapitre 65) mobilisent 7,0 M€ en 2022, soit une progression de 22,9 % par rapport à 2021. Ce chapitre regroupe pour l'essentiel :
 - les subventions aux associations qui représentent 704 k€ (+2,9 %) ;
 - les participations versées par Rodez agglomération aux divers organismes dans lesquels la Communauté est partie prenante ou ceux qui assurent la gestion de services communautaires (Syndicats mixtes, école de musique, EPCC, communes...) en baisse de 9,0 % ;
 - les subventions d'équilibre versées aux Budgets annexes des Transports urbains (1 049 k€), de l'office de tourisme (612 k€) et de l'assainissement non collectif (18 k€) – *ces contributions sont explicitées dans les paragraphes dédiées aux budgets annexes.*
- Les reversements diminuent par rapport à 2021 (-1.2 %) du fait de la diminution du Fond de Péréquation des ressources intercommunale porté par l'agglomération (1,76 M€ en 2022 contre 1,9 M€ en 2021). Pour le reste, nous retrouvons les versements effectués au profit des communes, à savoir l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire, pour des montants respectifs de 5,9 M€ et 0,9 M€.
- Les intérêts de la dette relatifs à l'année 2022 s'établissent à 579 k€, en diminution par rapport à 2021 du fait du désendettement de l'agglomération, et cela malgré la progression des taux d'intérêts sur les emprunts indexés.
- A noter en dépenses exceptionnelles, le paiement des indemnités de remboursement anticipé de l'emprunt et une provision complémentaire pour risque sur créance irrécouvrable.

➤ **Les soldes d'épargne**

en milliers d'euros	2021	2022	Evolution	
			Montant	%
Produits de gestion	39 185	39 870	+ 684	+ 1,7%
- Charges de gestion	-26 042	-29 034	- 2 992	+ 11,5%
= EPARGNE DE GESTION	13 144	10 836	- 2 307	- 17,6%
- Intérêts	-647	-579	+ 68	- 10,5%
Solde Résultats financier et exceptionnel	-754	-225	+ 529	- 70,2%
= EPARGNE BRUTE	11 742	10 032	- 1 710	- 14,6%
- Remboursement du Capital de la dette	-4 764	-4 706	+ 58	- 1,2%
= EPARGNE NETTE	6 979	5 327	- 1 652	- 23,7%

Les différents niveaux d'épargne sont en baisse du fait de la progression globale des charges de gestion. Les niveaux d'épargne restent cependant soutenus et permettent le financement des investissements tout en garantissant le désendettement de l'agglomération.

2. Section d'Investissement

➤ Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses en section d'investissement s'élèvent globalement à 22,9 M€. Déduction faite du remboursement en capital de la dette (6,0 M€), les investissements s'élèvent à 16,9 M€ (contre 10,5 M€ en 2021).

Les principales dépenses portent sur :

- Les Aides à la Pierre pour 3,2 M€ dont 1,3 M€ sont octroyées par délégation de l'ANAH et de l'Etat. Par ailleurs 500 k€ ont été débloqués pour l'achat à RAH de titres participatifs ;
- L'achat auprès de la CCI du bâtiment de l'Hôtel d'agglomération (3,4 M€) ainsi que les travaux réalisés dans le bâtiment en 2022 (0,8 M€) ;
- Le versement de fond de concours aux communes (1,1 M€) ;
- L'achat du bâtiment destiné à accueillir la MSP d'Olemps (0,7 M€) ;
- Les travaux divers sur le patrimoine dont les travaux sur le réseau de pluvial (0,9 M€) et sur les Zones d'activité (1 M€ dont 870 k€ sur la ZAE des Moutiers).

➤ Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est assuré :

- par l'épargne brute, représentant 44 % du financement ;
- par les ressources externes « définitives » dont le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement et les subventions d'équipement versées par les partenaires co-financiers pour un montant total de 9,7 M€, soit 42 % des ressources d'investissement ;
A noter également dans cette rubrique, 3,1 M€ encaissés au titre des cessions avec, entre autres, la cession du bâtiment avenue de l'Europe (1,6 M€), celle de l'office de tourisme (0,6 M€) ou celle de la caserne de Burloup II (0,7 M€) ;
- Le complément de financement (14 %, soit 3,2 M€) a été réalisé sur le fonds de roulement cumulé de l'agglomération.

Aucun emprunt nouveau n'a été nécessaire en 2022.

➤ La dette

L'agglomération s'est désendettée en 2022 sur son budget principal à hauteur de 6,0 M€, soit 4,7 M€ au titre de l'amortissement annuel de la dette et 1,3 M€ au titre du remboursement anticipé d'un emprunt indexé sur le niveau de l'inflation.

L'encours de dette sur ce Budget s'élève ainsi fin 2022 à 20,3 M€ (31,1 M€ fin 2020 et 26,3 M€ fin 2021). Rapportée à l'épargne Brute, la durée de désendettement de Rodez agglomération sur le Budget Principal s'élève à 2,0 années et assure ainsi une excellente solvabilité budgétaire de la collectivité.

En dépit d'un contexte inflationniste exceptionnel en 2022, les équilibres budgétaires du Budget Principal demeurent satisfaisants avec un taux d'épargne brute de 25,1% de ses recettes, permettant ainsi le financement des investissements et la poursuite du désendettement.

Disposant d'une santé financière solide qui est le fruit d'une gestion saine, Rodez agglomération a les capacités financières pour, d'une part continuer à investir pour le développement de son territoire et le renforcement de son attractivité et d'autre part, faire face aux enjeux de la nécessaire transition écologique, et ce, sans augmenter les taux d'imposition.

B - Le Budget annexe Assainissement collectif

Le Budget annexe Assainissement Collectif étant assujéti à la TVA, les opérations budgétaires s'expriment hors TVA. Les équilibres comptables 2022 sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2022	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	174 635	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	3 520 272		
CHARGES DE PERSONNEL	310 535	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	166 719		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	24 558		
CHARGES FINANCIERES	80 096	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 088		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 489				
OPERATIONS REELLES	566 762	OPERATIONS REELLES	3 712 636		
OPERATIONS D'ORDRE	2 376 539	OPERATIONS D'ORDRE	543 955		
		REPORTS RESULTATS 2021	1 174 060		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 943 302	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 430 651		2 487 349
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2022	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 915 765	RESSOURCES PROPRES	928 863		
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	875 155	RECOURS A L'EMPRUNT			
OPERATIONS REELLES	2 790 919	OPERATIONS REELLES	928 863		
OPERATIONS D'ORDRE	543 955	OPERATIONS D'ORDRE	2 376 539		
		REPORTS RESULTATS 2021	5 324 734		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 334 874	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 630 136		5 295 263
TOTAL DEPENSES	6 278 176	TOTAL RECETTES	14 060 787	7 782 611	

Le 1^{er} janvier 2022 marque la mise en œuvre du nouveau contrat de Délégation de Service Public. Les nouvelles modalités de tarifications sont applicables sur les consommations d'eau de l'année 2022, donc en décalage sensible par rapport à l'exercice de facturation de celles-ci.

➤ Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget assainissement collectif (opérations réelles) se chiffrent à 3,7 M€ et sont constituées :

- d'une part, des produits des services (chapitre 70) pour près de 3,5 M€ et qui représentent 92 % des ressources réelles de ce budget. L'essentiel de ce produit provient de la surtaxe d'assainissement perçue auprès des usagers (3,3 M€). S'y ajoute la participation financière du Budget Principal pour l'évacuation des eaux pluviales (189 K€) ;
- d'autre part, des subventions d'exploitation (chapitre 74) versées à hauteur de 167 K€ (prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau).

➔ **Les dépenses réelles de fonctionnement**

S'agissant d'un service affermé, les charges de fonctionnement sont relativement limitées. Elles s'élèvent à 566 K€, et sont réparties entre :

- les charges à caractère général pour 174 K€ (chapitre 011) constituées, pour l'essentiel de la contribution du Budget annexe vers le Budget principal pour la couverture des frais de structure de l'agglomération ;
- les charges de personnel (chapitre 012) d'un montant de 310 k€ ;
- les intérêts de la dette pour 80 k€.

➔ **Les soldes d'épargne**

Le Budget annexe dégage un autofinancement brut de 3,1 M€ (2,9 M€ en 2021). Après déduction du remboursement du capital de la dette (875 k€), l'autofinancement net s'élève à 2,3 M€ disponible pour le financement des investissements.

➔ **L'investissement**

Les dépenses d'équipement s'élèvent en 2022 à 1,9 M€ (contre 2,0 M€ en 2021). Elles correspondent pour l'essentiel à des travaux sur les réseaux d'assainissement des différentes communes. En recettes, 744 k€ HT sont réaffectés au Budget Principal de l'agglomération au titre du réseau des eaux pluviales. Seules les opérations clôturées font l'objet d'une refacturation.

Le financement des investissements est assuré par l'autofinancement et par une quote-part de la Taxe d'Aménagement (31 %) affectée au Budget Assainissement (soit 185 K€).

Le Budget Annexe n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022. Le niveau de l'encours de dette s'établit à 3,8 M€.

En résumé : l'épargne brute annuelle du Budget annexe « Assainissement Collectif » et le Fonds de roulement dont il dispose assurent le financement du plan pluriannuel d'investissement sans nécessiter à court terme, de recourir à l'emprunt.

C - Le Budget annexe pour la Collecte des déchets

Les équilibres budgétaires du budget annexe s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 854 321	IMPOTS ET TAXES	7 386 265	
CHARGES DE PERSONNEL	2 474 021	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	74 767	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	174 768	ATTENUATION DE CHARGES	11 346	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	110 732	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	1 376 845	
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES	11 210	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 019	
		PRODUITS EXCEPTIONNELS (*)	53 909	
OPERATIONS REELLES	7 625 052	OPERATIONS REELLES	8 924 150	
OPERATIONS D'ORDRE	654 884	OPERATIONS D'ORDRE	36 672	
		REPORTS RESULTATS 2021	2 174 371	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 279 936	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 135 193	2 855 258
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2022
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 449 925	RESSOURCES PROPRES	236 207	
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	0	RECOURS A L'EMPRUNT	0	
OPERATIONS REELLES	1 449 925	OPERATIONS REELLES	236 207	
OPERATIONS D'ORDRE	36 672	OPERATIONS D'ORDRE	654 884	
		REPORTS RESULTATS 2021	4 577 446	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 486 597	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 468 537	3 981 939
TOTAL DEPENSES	9 766 533	TOTAL RECETTES	16 603 730	6 837 197

➔ **Les recettes réelles de fonctionnement**

Les ressources du Budget de Collecte des Déchets sont principalement constituées :

- de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le produit a atteint 7,4 M€ en 2022 (en progression de + 3,9 % par rapport à 2021).
- de la redevance spéciale perçue pour la collecte et l'élimination des déchets issus des activités professionnelles (938 k€).
- des aides perçues auprès des différents partenaires (CITEO, SYDOM). Elles s'élèvent, en 2022, à 74 K€.
- de diverses recettes d'exploitation (reprise des déchets déposés en déchetteries, location de bennes, mise à disposition de composteurs...) pour un montant total de 438 K€.

Le total des produits de fonctionnement se porte à 8,9 M€, en hausse de 6.7 % par rapport à 2021.

➔ **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Le total des dépenses de fonctionnement se situe à 7,6 M€, soit +5,2 % par rapport à 2021.

- Les charges à caractère général s'élèvent à 4,7 M€ en hausse de 4,0 %, conséquence des revalorisations du coût du traitement, de la TIPP et des carburants ;
- Les charges de personnel s'élèvent à 2,5 M€, en progression de 4,8% par rapport à 2021 du fait, entre autres, de l'évolution du point d'indice ;
- Dans les charges de gestion courante figure la cotisation au SYDOM (152 K€).

➔ **Les soldes d'épargne**

En l'absence de dette sur le budget de collecte, les différents niveaux d'épargne (épargne brute et nette) sont de même valeur, soit 1,3 M€ pour 2022 (contre 1,1 M€ en 2021).

➔ **Les investissements**

Le volume d'investissement s'élève, en 2022, à 1 450 k€ (920 k€ en 2021). Les dépenses portent pour l'essentiel sur le renouvellement des matériels de collecte (612 k€) et l'aménagement de points d'apports volontaires et des travaux de conteneurisation enterrée (745 k€).

Ces dépenses sont financées par l'épargne, le FCTVA, et le Fonds de Roulement disponible sur le budget.

Le Budget Collecte des Déchets est doté d'une capacité d'autofinancement et d'un Fonds de Roulement lui permettant d'assumer, sans recourir à l'emprunt, son niveau d'investissement actuel axé sur l'amélioration des différents modes de collecte (déchèteries, renouvellement des bennes, points de regroupements...).
L'évolution des dépenses de fonctionnement, notamment le coût du traitement et de la collecte (masse salariale et carburant), nécessite une vigilance accrue quant aux équilibres futurs du budget.

D - Le Budget annexe des Transports Urbains

La section de fonctionnement du Budget annexe s'équilibre en 2022 à hauteur de 7,1 M€ stable en progression de 13 % par rapport à 2021.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 JUIN 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 205 674	IMPOTS ET TAXES	5 433 975	
CHARGES DE PERSONNEL	86 419	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	410 940	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 431	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 191 570	
ATTENUATIONS DE PRODUITS	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000	
CHARGES FINANCIERES	16 907			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	119 386			
OPERATIONS REELLES	6 432 817	OPERATIONS REELLES	7 046 484	
OPERATIONS D'ORDRE	622 480	OPERATIONS D'ORDRE	8 812	
		REPORTS RESULTATS 2021	0	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 055 297	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 055 297	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2022
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	2 505 449	RESSOURCES PROPRES	0	
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	200 000	RECOURS A L'EMPRUNT	0	
OPERATIONS REELLES	2 705 449	OPERATIONS REELLES	0	
OPERATIONS D'ORDRE	8 812	OPERATIONS D'ORDRE	622 480	
		REPORTS RESULTATS 2021	1 765 960	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 714 262	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 388 439	-325 822
TOTAL DEPENSES	9 769 558	TOTAL RECETTES	9 443 736	-325 822

➤ **Les recettes réelles de fonctionnement**

- Le Versement Transport (V.T.) constitue la principale ressource de ce budget. Après deux années (2020 et 2021) fortement impacté par le recours massif au chômage partiel, le niveau de ces recettes se rapproche à nouveau du niveau de l'avant crise. Celui-ci s'établit en 2022 à 5,4 M€.
- Les dotations et participations s'élèvent, pour leur part, à 411 K€. Elles sont composées de la Dotation Générale de Décentralisation (371 K€) et de la compensation V.T. versée par l'Etat suite au relèvement du seuil d'assujettissement (de 9 à 11 salariées) soit 35 k€. Celles-ci sont stables.
- Le Budget annexe Transports Urbain encaisse par ailleurs les redevances perçues auprès du délégataire du réseau (83 k€) et pour l'affichage publicitaire sur les arrêts de bus (60 k€).
- Enfin, la subvention d'équilibre du budget versée par le Budget Principal s'établit à 1 049 k€ contre 8 k€ en 2021 du fait de la progression des dépenses de fonctionnement.

➤ **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement réelles du budget annexe ont été fortement impactées par le contexte inflationniste 2022. Elles s'affichent pour 2022 à 6,4 M€ contre 5,6 M€ en 2021.

- Elles sont constituées des charges de gestion courante : 6,2 M€ (contre 5,5 M€) constituées pour l'essentiel (6,08 M€) par la prestation versée à l'exploitant du service. L'évolution est liée à la progression globale des dépenses du délégataire impactant directement les modalités de facturation de la délégation.
- Les charges de personnel s'élèvent à 86 k€ et restent stables ;
- Les frais financiers baissent progressivement compte tenu du désendettement et se chiffrent à 17 k€.
- Enfin, les charges exceptionnelles intègrent le protocole transactionnel pour imprévision signé avec le délégataire pour compenser une part de la hausse des carburants. Celui-ci s'établit à 119 k€.

➤ **L'investissement**

Les investissements réels hors dette s'élèvent à 2,7 M€ dont 2,3 M€ pour le renouvellement de bus prévu dans le cadre de la DSP. Le solde des dépenses porte sur le remboursement de la dette sur ce budget (200 k€) et de l'avance remboursable versée par l'Etat en période COVID (106 k€).

Le financement des investissements est assuré par le Fonds de Roulement.

Après deux années de crise sanitaire marquées par la baisse du niveau de ses recettes (V.T.), le Budget annexe des Transports Urbains est à présent fortement impacté par le contexte inflationniste international, et notamment l'évolution du coût des énergies qui touche d'abord le délégataire du réseau, puis, par répercussion, le montant de la prestation versée par l'agglomération.
A l'instar des années précédentes, l'équilibre budgétaire est assuré par le Budget Principal qui voit ainsi sa contribution évoluer sur 2022. Le niveau des investissements est également à la hausse du fait du renouvellement de la flotte de bus.

E - Le Budget annexe Eau de Rodez

Le budget annexe « Eau de Rodez », créé le 1^{er} janvier 2020 suite à la prise de compétence Eau potable par l'agglomération, retrace les écritures relatives à l'activité de la Régie Eau de Rodez.

Les équilibres comptables 2022 s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	753 995	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	2 640 469	
CHARGES DE PERSONNEL	579 565	ATTENUATION DE CHARGES	1 677	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 323	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 045	
ATTENUATIONS DE PRODUITS	413 870	PRODUITS EXCEPTIONNELS	727	
CHARGES FINANCIERES	0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 658			
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES	6 750			
OPERATIONS REELLES	1 764 161	OPERATIONS REELLES	2 646 918	
OPERATIONS D'ORDRE	549 709	OPERATIONS D'ORDRE	2 612	
		REPORTS RESULTATS 2021	704 538	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 313 871	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 354 069	1 040 198
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2022
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	845 809	RESSOURCES PROPRES	105 960	
OPERATIONS REELLES	845 809	OPERATIONS REELLES	105 960	
OPERATIONS D'ORDRE	2 612	OPERATIONS D'ORDRE	549 709	
		REPORTS RESULTATS 2021	1 119 078	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	848 422	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 774 748	926 326
TOTAL DEPENSES	3 162 292	TOTAL RECETTES	5 128 817	1 966 525

➔ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent en 2022 à 2,6 M€ et sont composées :

- Des facturations aux usagers (abonnements, consommations, redevances pollution et prélèvement). Le produit global s'élève à 2,5 M€.
- De facturations diverses aux usagers du service (travaux de branchements ou prestations diverses).

A noter le report d'excédents cumulés fin 2021 à hauteur de 704k€.

➔ **Les dépenses de fonctionnement**

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 2,3 M€ dont 550 k€ de dépenses d'ordre (amortissements). Elles sont constituées des dépenses nécessaires au fonctionnement de la régie et concernent pour l'essentiel :

- des charges de personnel pour 579 k€ ;
- du reversement à l'agence de l'eau de la redevance pollution (414 k€) ;
- des charges de gestion courante (pour 754 k€) dont la redevance prélèvement, les dépenses d'exploitation de l'usine de traitement de la Boissonade, l'achat d'eau à EDF sur le Sarret et auprès du SIAEP de Montbazens, l'achat de matériaux et fournitures diverses, la location des sites d'hébergement de la Régie et la contribution au Budget Principal pour les dépenses de structures de l'agglomération.

➔ **Les soldes d'épargne**

L'autofinancement brut dégagé en 2022 par le budget annexe de l'eau s'établit à 883 k€ (recette réelles – dépenses réelles de fonctionnement) garantissant le financement de ses investissements.

➔ **L'investissement**

Les investissements mandatés en 2022 s'élèvent à 845 k€, avec pour l'essentiel les travaux réalisés sur les réseaux de distribution de l'avenue Tarayre (327 k€), le remboursement au budget Principal de la dotation initiale au Budget annexe.

Le budget annexe du budget de l'Eau ne comporte aucune dette bancaire fin 2022.

Dans la continuité des deux exercices comptables précédents, le budget annexe Eau de Rodez a pu dégager en 2022, les marges de fonctionnement suffisantes pour le financement de ses investissements sans recourir à l'emprunt. Les capacités financières restent préservées pour l'avenir.

F - Le Budget Office de Tourisme

Le budget annexe office de tourisme a été créé par délibération du Conseil Communautaire du 2 novembre 2021 (délibération n° 211102-187-DL). Il fait suite à l'intégration au sein de l'agglomération des activités de l'office de tourisme ainsi que l'organisation des grands spectacles à l'Amphithéâtre de Rodez. Le budget annexe retrace les flux financiers y afférents.

Les équilibres du premier exercice comptable s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2022	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	318 733	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	120 057		
CHARGES DE PERSONNEL	474 768	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	593 495		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 724	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	178 779		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 376	ATTENUATION DE CHARGES	6 854		
OPERATIONS REELLES	799 601	PRODUITS EXCEPTIONNELS	158 679		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	799 601	OPERATIONS REELLES	1 057 864		
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 057 864		258 263
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2022	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	2 593	RESSOURCES PROPRES	100 425		
OPERATIONS REELLES	2 593	OPERATIONS REELLES	100 425		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 593	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	100 425		97 832
TOTAL DEPENSES	802 194	TOTAL RECETTES	1 158 289	356 095	

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 JUIN 2023

Les deux activités office de tourisme et Amphithéâtre sont analytiquement dissociées afin de retracer au mieux chacune des thématiques.

➤ **La Gestion de l'office de tourisme**

Les dépenses se chiffrent globalement à 709 k€ :

- les charges de personnel s'établissent à 451 k€ ;
- les charges de gestion courante s'établissent à 256 k€ comprenant notamment les loyers de l'office de tourisme, les charges de structure de l'agglomération et la gestion quotidienne de l'activité.

Les recettes affectées au service se chiffrent à 877 k€ et correspondent pour l'essentiel :

- au produit de la taxe de séjour anciennement affectée au Budget Principal qui s'établit en 2022 à 176 k€ (chapitre 75) ;
- aux produits des visites guidées et de la boutique pour un montant de 39 k€ (chapitre 70) ;
- à la reprise dans les comptes de l'agglomération (chapitre 77) de provisions pour charges de personnel réalisées par la SEM de Rodez agglomération et relatives au personnel transféré. Celles-ci s'établissent à 150 k€ (cf. délibération 220628-118-DL) ;
- à la contribution du Budget Principal versée en début d'exercice pour l'équilibre de l'activité soit 502 k€.

Le résultat constaté en 2022 sur l'office de tourisme s'établit donc à 167 k€, garantissant ainsi un fonds de roulement suffisant sur ce budget.

A noter également le versement par le Budget Principal, en début d'année, d'une dotation initiale remboursable de 100 k€, conformément aux statuts du SPIC.

➤ **La Gestion des Grands spectacles de l'Amphithéâtre**

Les dépenses s'établissent à hauteur de 90 k€ et intègrent :

- les charges de personnel à 24 k€ ;
- les charges de gestion courante pour 63 k€ comprenant pour l'essentiel, le cachet versé auprès de la production dans le cadre du spectacle en vente par l'agglomération (Maxime le Forestier – 39 k€), ainsi que les prestations nécessaires à l'organisation des différents spectacles en location.

Les recettes constatées se chiffrent à 181 k€ et se décomposent comme suit :

- la rémunération des producteurs pour les spectacles mis en location (18 k€) ;
- les recettes encaissées pour le spectacle mis en vente par l'agglomération (63 k€ dont 60k€ encaissés en 2020-2021 par la SEM et reversés à l'agglomération)
- la reprise dans les comptes de l'agglomération (chapitre 77) de provisions pour charges de personnel réalisées par la SEM de Rodez agglomération et relatives au personnel transféré 9 k€ (cf. délibération 220628-118-DL) ;
- la contribution du budget Principal pour de 91 k€ HT.

Le résultat constaté en 2022 sur la gestion de l'Amphithéâtre s'établit donc à 91 k€.

L'année 2022 demeure, sur le plan comptable, une année de transition pour la gestion de l'office de Tourisme et de l'amphithéâtre avec notamment la création du budget annexe, l'intégration dans les comptes de l'agglomération d'opérations comptables liées au transfert avec la SEM de Rodez agglomération, ancienne gestionnaire du service.

L'activité a cependant pu se poursuivre dans la continuité des années précédentes sans impact pour les usagers du service.

F - Le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif

Les produits du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont constitués pour l'essentiel des redevances perçues au titre des contrôles d'installations effectués qui ont nettement progressés après deux années de crise sanitaire (32,4 k€ contre 17,5 K€). La contribution versée en début d'année par le Budget Principal pour faire face aux problématiques de trésorerie sur le budget annexe s'établit à 18 k€ en 2022 et sera ajustée à la baisse en 2023.

Les charges sur ce budget, essentiellement liées aux effectifs, s'élèvent à 36 K€.

Amortissement compris, le budget affiche un excédent 2022 de 18 K€.

G - Le Budget de la Boutique des Musées

En 2022, le budget annexe des musées a enregistré les opérations de commercialisation en boutiques sur les musées Fenaille et Denys-Puech.

Le chiffre d'affaires lié à ces opérations s'élève à 30 K€ pour des dépenses affectées au budget de 25 K€ (achat de marchandises, publications et masse salariale pour l'essentiel). Le Budget annexe affiche donc un excédent d'exploitation sur 2022. Après intégration de la variation des stocks (déstockage pour 15 k€), le résultat annuel s'établit à -10 k€ absorbé par le fonds de roulement global du budget annexe.

H - Le Budget Autorisation et Droits des Sols (ADS) hors agglomération

Le Budget annexe ADS constate les prestations réalisées par le service Droits des sols de Rodez agglomération au profit de 22 communes hors de la communauté. Ce budget est équilibré par les facturations aux communes bénéficiant de ce service, sur la base du nombre de dossiers traités.

Pour 2022, les recettes s'élèvent à 189 K€ pour des dépenses réelles qui se chiffrent à 162 K€, dégageant ainsi une épargne annuelle de 62 K€ et un résultat comptable cumulé sur le budget de 27 k€.

I - Le Budget Gémapi

Le Budget GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est financé par le produit d'une taxe spécifique dont le produit est voté en Conseil d'agglomération. Celui-ci est stable depuis 2018 et s'élève à 196 K€ (dont 8 k€ sont versés en compensation du fait de l'exonération de moitié de la valeur locatives des locaux industriels).

Les dépenses portées par l'agglomération (masse salariale et charges générales) font l'objet d'une facturation au Syndicat Mixte Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) au titre d'une mise à disposition de service à hauteur de 90 %. Le SMBV2A réalise les travaux d'aménagement des berges et facture à l'agglomération les prestations réalisées sur son territoire.

Le budget dégage au titre de 2022 une épargne excédentaire de 108 K€.

J - Le Budget des Zones d'Activités Economiques

Bien que présentant un caractère d'investissement, les aménagements des zones d'activités économiques sont budgétairement retracés en section de fonctionnement et font l'objet d'une comptabilité de stocks de terrains.

Les recettes de fonctionnement du budget des zones d'activités s'élèvent à 1 524 K€. Celles-ci correspondent pour l'essentiel à des cessions de parcelles sur la ZAE de Montvert (519k€), Bel Air (539k€) et Malan 5 (380 k€).

Le niveau des dépenses s'établit à 2,8 M€ dont 2,2 M€ concernent l'aménagement de la ZAE des Cazals et 0,5 M€ la ZAE de Malan 5.

A noter le remboursement de l'annuité de dette pour un montant de 303 k€ (dont 5 k€ d'intérêts).

K - Le Budget de la Z.A.C. de Bourran

La ZAC de Bourran, dont les opérations sont également retracées en section de fonctionnement, enregistre des dépenses à hauteur de 6 409 € (dont 3 334€ de Taxe foncière) et n'enregistre aucune recette en 2022.

L - Le Budget de la Z.A.C. de l'Estréniol

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement en 2022 se chiffrent à 87 K€ (achat d'une parcelle et de servitudes de passage et paiement de la phase étude de projet de la maîtrise d'œuvre avant lancement de la 2nde phase des travaux en 2023)

M – Le Budget de la Z.A.C. de Combarel

Les dépenses réalisées en 2022 représentent 101 k€ affectés à l'aménagement du site et à la poursuite des travaux d'aménagement.

En recettes, le budget annexe visualise en 2022 la cession du lot M auprès de Rodez Agglo Habitat pour un total de 419 k€.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 13 juin 2023, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

M. Christian TEYSSDRE quitte l'hémicycle. M. Christian MAZUC, élu Président de séance, met aux voix le Compte Administratif 2022 tel qu'il vient d'être présenté.

BUDGET PRINCIPAL :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

TRANSPORTS URBAINS :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 JUIN 2023

EAU DE RODEZ :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

VENTES DE PRODUITS DERIVES AU SEIN DES BOUTIQUES DES MUSEES :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

AUTORISATIONS ET DROITS DES SOLS (ADS) POUR LES COMMUNES HORS AGGLOMERATION :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

GEMAPI :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

OFFICE DE TOURISME :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

ZAC DE BOURRAN :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

ZAC DE L'ESTRENIOL :

* Pour : 42

* Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)

* Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 JUIN 2023

ZAC DE COMBAREL :

*** Pour : 42**

*** Abstentions : 3 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX, Alain PICASSO)**

*** Contre : 3 (Alexis CESAR, Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE)**

Le Compte Administratif 2022 est approuvé ;

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président et la Secrétaire de séance,
Signée par M. Christian TEYSSÉDRE
Signée par Mme Marion BERARDI
Publiée par voie électronique
le 29 juin 2023
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

DÉTAIL du VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Budget Principal uniquement)

- Nombre de membres en exercice : 50
- Nombre de membres présents : 37
- Nombre de suffrages exprimés : 48

- VOTES :
 - Contre 3
 - Pour 42
 (3 abstentions)

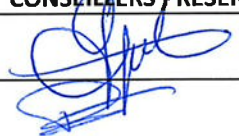








- Date de la convocation : 21 juin 2023



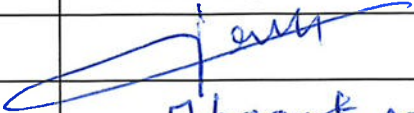




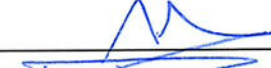


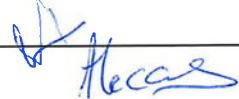







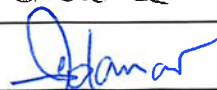
Présenté par M. Christian MAZUC,
Vice-Président de Rodez agglomération
A Rodez, le 27 juin 2023
Le Vice-Président,

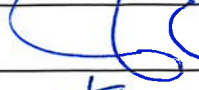






Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
A Rodez le 27 juin 2023

Les membres du Conseil de Communauté,

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SIGNATURES DES CONSEILLERS PRÉSENTS
DRUELLE-BALSAC	GAYRARD Patrick	
	RIVIERE Elodie	
	REMISE Jean-Paul	
LE MONASTERE	CALMELS Nathalie	
	MONTOYA Jacques	
LUC-LA-PRIMAUBE	BAILLET-SUDRE Isabelle	    excusée 
	BESSIERE Alain	
	CATALA Guy	
	CENSI Martine	
	GOMBERT Dominique	
	SADOUL Jean-Philippe	
OLEMPS	KAYA-VAUR Danièle	 
	LOPEZ Sylvie	
	PRINGAULT Pascal	

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SIGNATURES DES CONSEILLERS PRÉSENTS
ONET-LE-CHATEAU	ABADIE-ROQUES Valérie	excusée
	BEC Dominique	
	DINCEL Gulistan	excusée
	DOUZIECH Jacques	
	GUIANCE Elisabeth	excusée
	KEROSLIAN Jean-Philippe	
	LACOMBE Jean-Marc	Absent non excusé
	PAULAT Jean-Luc	
	TAUZIN Marie-Noëlle	
RODEZ	ALAUZET Céline	
	BERARDI Marion	
	BEZOMBES Martine	
	BOUGES Jean-François	
	BULTEL-HERMENT Monique	
	CASTAGNOS Fabienne	
	CESAR Alexis	
	COSSON Jean-Michel	
	CROUZET Maryline	
	DONORE Joseph	
	FAUX Mathilde	excusée
	FERRAND Bernard	
	FOURNIE Francis	
	JULIEN Serge	
	LAURAS Christophe	excusée
	MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	excusée
	RAUNA Alain	excusée
	TAUSSAT Régine	excusée
	VARSİ Florence	excusée
	VIDAMANT François	

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SIGNATURES DES CONSEILLERS PRÉSENTS
SAINTE-RADEGONDE	PAGES-TOUZE Laurence	
	ROGER Jean-Pierre	
SEBAZAC-CONCOURES	BOUCHET Didier	
	CAYLA Florence	
	PICASSO Alain	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Date de décision: 27/06/2023

Date de réception de l'accusé 30/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 230627119DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20230627-230627119DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 230627-119-DL - Compte administratif 2022.pdf (99_DE-012-
241200187-20230627-230627119DL-DE-1-1_1.pdf)